



# ACADÉMIE DE LYON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction des Personnels enseignants

### Rectorat

Direction des personnels  
enseignants

### DIPE

n° 2023-013

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités

- Vu le code général de la fonction publique ; le décret n° 60-403 du 22-4-1960 modifié ; le décret n° 68-503 du 30-5-1968 modifié ; le décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié ; le décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; le décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; le décret n° 72-582 du 4-7-1972 modifié ; le décret n° 72-583 du 4-7-1972 modifié ; le décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; le décret n° 86-492 du 14-3-1986 modifié ; le décret n° 88-651 du 6 mai 1988 ; le décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté n° 2022-18 du 26 avril 2022 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers ; des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale ;
- Vu le procès-verbal en date du 8 décembre 2022 constatant le résultat du scrutin du 1<sup>er</sup> au décembre 2022 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'article 1 de l'arrêté rectoral DIPE n° 2022-033 du 23 janvier 2023 désignant les membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers ; des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale sont désignés comme suit :

### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### a) Membres titulaires

- M. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- Mme Marilyne Remer, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain,
- M. Jérôme Bourne-Branchu, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,
- M. Thierry Dickele, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,
- Mme Stéphanie De Saint Jean, adjointe au secrétaire général de l'académie de Lyon, DRH,
- M. Etienne Maurau, délégué de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)
- Mme Corinne Benucci, doyenne des IA-IPR,
- Mme Véronique Julien, vice-doyenne des IA-IPR,
- M. Messaoud Laoucheria, doyen des IEN,
- Mme Myriam Mazoyer, vice-doyenne des IEN,
- M. Philippe Grand, proviseur, lycée Ampère, Lyon 2<sup>ème</sup>



# ACADÉMIE DE LYON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction des Personnels enseignants

- Mme Dominique Fazeli, proviseure, lycée Edouard Branly, Lyon 5<sup>ème</sup>
- M. Eric Esvan, principal, collège les Iris, Villeurbanne,
- Mme Isabelle Rongeot, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Christine Guichart, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Yann Buisson, inspecteur de l'éducation nationale,
- Mme Carla Afonso, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Vincent Camet, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,

### b) Membres suppléants

- M. Jean Eric Dreyfus, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Nathalie Beaulieu, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Jean-Luc Cournac, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Nathalie Joret, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Serge Mathoux, inspecteur de l'éducation nationale,
- M. David Lafarge, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Catherine Vercueil Simion, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Sylvie Mortellaro, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Nicolas Bourgeois, proviseur, lycée Jean Monnet, Saint Etienne,
- Mme Christine Witkowski, proviseure LP des métiers Camille Claudel, Lyon 4<sup>ème</sup>,
- Mme Sylvie Cussac, principale, collège Léon Comas, Villars-les-Dombes
- Mme Nora Frahi, principale, collège Jean Monnet, Lyon 2<sup>ème</sup>,
- M. Pierre Ronchail, proviseur, lycée Docteur Charles Mérieux, Lyon 7<sup>ème</sup>,
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- Mme Caroline Scaffo, adjointe à la directrice des personnels enseignants,
- M. Frédéric Richoux, adjoint à la directrice des personnels enseignants,
- Mme Claudine Gadet, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants,
- M. Luc Pelissier, chef de bureau, direction des personnels enseignants.
- Mme Angélique Diaz, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants

### REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Rindala YOUNES (FSU) Lycée Martinière Diderot – Lyon 1 <sup>er</sup> (69)	Gwendoline BABIN (FSU) E.E.P.U. Louis Pasteur – Grigny (69)
Laurent SAPEY (FSU) Collège Massenet Fourneyron – Le Chambon-Feugerolles (42)	Estelle TOMASINI (FSU) Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne (42)
Séverine BRELOT (FSU) LP Lycée métier Alexandre Bérard – Ambérieu-en- Bugey (01)	Blandine MEZERETTE (FSU) CIO de Bourg-en-Bresse - Bourg-en-Bresse (01)



# ACADÉMIE DE LYON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction des Personnels enseignants

Céline PORTEJOIE (FSU) Lycée Saint-Just – Lyon 5 <sup>ème</sup> (69)	Eric PEROCHEAU (FSU) Lycée Saint-Exupéry – Bellegarde-sur-Valserine (01)
Damien HUGUET (FSU) Collège Roger Vailland - Poncin (01)	Aline DROUOT (FSU) Lycée Cassin-Verne – Tarare (69)
Cyril LE HENANFF-BERTOUX (FSU) LP Joseph-Marie Jacquard – Oullins (69)	Hervé DUSSERT (FSU) Collège Marcel Pagnol – Pierre-Bénite (69)
Alfred ZAMI (FSU) Lycée Charlie Chaplin – Décines (69)	Anne-Christine BURLON (FSU) Lycée Colbert – Lyon 8 <sup>ème</sup> (69)
Anne BLANCHARD (FSU) Collège Maurice Utrillo – Limas (69)	Gianni-Pietro MURA (FSU) Collège Gilbert Dru – Lyon 3 <sup>ème</sup> (69)
Hervé GOLDFARB (FSU) IUT Université Lumière Lyon 2 – Lyon (69)	Sandrine PASINI (FSU) Collège Paul Claudel - Lagnieu (01)
Jérôme DERANCOURT (FSU) Lycée Albert Camus - Rillieux-la-Pape (69)	Virginie PAYS (FSU) Collège Jean-Claude Ruet – Villié-Morgon (69)
Anne-Claire GAUTHERON (CGT) Collège Val de Saône – Montceaux (01)	Vincent NODIN (CGT) Collège du Pilat – Bourg Argental (42)
Nicolas CHAPHARD (CGT) SEP Lycée François Rabelais – Dardilly (69)	Naslata CHAUFFERA (CGT) Lycée Professionnel Danielle Casanova – Givors (69)
Johnny DURAND (FO) Lycée Paul Painlevé – Oyonnax (01)	Didier Bonneton (FO) Lycée Lalande Bourg en Bresse (01)
Marc LARCON (FO) Lycée Professionnel Louise Labé – Lyon 7 <sup>ème</sup> (69)	David KILIC (FO) SEP lycée Arbez Carme – Bellignat (01)
Christophe PATERNA (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)	Didier GALLANT (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)
Véronique MORISET (SNALC) Lycée Ampère – Lyon 2 <sup>ème</sup> (69)	Laurent FREYNET (SNALC) Collège Jean Jaurès – Villeurbanne (69)
Bruno CORNUT (SGEN CFDT) Lycée Albert Camus – Rillieux-la-Pape (69)	Mathilde MANGADO (SGEN CFDT) Collège Paul Eluard – Vénissieux (69)
Laurent STRAUSS (SE UNSA) Lycée Carnot - Roanne (42)	Franck Neel (SE UNSA) Lycée Professionnel Danielle Casanova – Givors (69)
Marie-Laure FLOREA (SUD) Collège Molière – Lyon 3 <sup>ème</sup> (69)	Quélen AUDUC (SUD) Collège Jean Renoir – NEUVILLE SUR SAONE (69)

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 3 juillet 2023

Le recteur de l'académie de Lyon

Olivier Dugrip